

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Direction Départementale des Territoires

Toulouse, le 11 février 2022

Service économie agricole

Affaire suivie par : Sandrine KIKOLSKI
Téléphone : 05 61 10 60 29
Courriel : sandrine.kikolski@haute-garonne.gouv.fr

Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 10 février 2022 sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de FONSORBES

Objet : Encadrement des extensions et des annexes des habitations existantes dans les zones A et N

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article L 112-1-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le dossier de saisine de la commission en date du 20 décembre 2021 ;

Vu le projet de révision du PLU arrêté de la commune de FONSORBES;

À l'issue de la présentation et après débats la commission émet,

Un avis favorable sur les dispositions visant à encadrer les extensions et les annexes des habitations existantes dans les zones A et N **sous réserve** de réglementer:

- **Pour les extensions** :
 - La surface de plancher totale maximale (existant + extension) à 200 m²
- **Pour les annexes** :
 - L'implantation par rapport à la limite de l'unité foncière à 3 m minimum ou à l'alignement existant
 - La surface maximale de plancher totale des annexes à 50 m².

Détail des suffrages (16 votes) : **favorable sous réserve** à l'unanimité.

La Présidente de séance,



Mélanie TAUBER